



## Promesse d'embauche non respecter

Par **david77**, le **27/01/2012** à **22:20**

Bonjour,

je suis actuellement en cae dans une mairie depuis deux ans l'année dernière j'ai eu une offre d'emploi que j'ai refusé parce que le maire de la commune s'est engagé devant témoin à me faire un CDI en fin de contrat puis on me propose un CDD puis je attaque le maire pour promesse d'embauche non tenue et ai-je une chance de gagner en sachant qu'il y a plusieurs témoins qui sont prêts à témoigner et en plus il y a eu un email envoyé à ANPE confirmant qu'il me ferait signer un CDI.

Par **pat76**, le **28/01/2012** à **15:12**

Bonjour

La promesse d'embauche n'a pas été faite par écrit, mais le fait d'avoir envoyé des mails au pôle emploi pour confirmer que vous seriez embauché en CDI est un avantage pour vous.

Pôle emploi pourra-t-il vous remettre une copie des mails ?

Pour les témoins, qu'ils vous établissent chacun un témoignage écrit avec la photocopie recto-verso de leur carte d'identité.

C'est le Tribunal Administratif qu'il vous faudra saisir pour faire trancher le litige.